



## CONSEIL D'ÉTAT

### Don de 30 000 francs pour le Pakistan

Le Conseil d'Etat a alloué un don de 30 000 francs à la Chaîne du bonheur pour les victimes des inondations au Pakistan. Elles ont touché des millions de personnes, anéanti une grande partie des récoltes et détruit les infrastructures. /comm-réd

ANTON DE NEUCHÂTEL

# Cinq sites retenus pour les éoliennes

Le concept éolien 2010 et le plan directeur cantonal ont retenu cinq sites après consultation et études complémentaires. Ils pourront accueillir 59 éoliennes, au total.

BASILE WEBER

Cinq sites destinés à accueillir au total 59 éoliennes ont été retenus par le Conseil d'Etat neuchâtelois. Le Département de la gestion du territoire (DGT) a présenté, hier au Château, le nouveau concept éolien issu de la consultation lancée en septembre 2009. Le DGT a reçu une soixantaine de prises de position. Après des études complémentaires sur la faune (oiseaux, chauve-souris), le paysage et la capacité du réseau électrique cantonal, deux grandes zones ont été choisies. Deux sites se trouvent à l'ouest du canton: Montagne-de-Buttes (20 éoliennes potentielles) et Mont-de-Boveresse (18) au Val-de-Travers et deux sur les crêtes à l'est du canton: Crêt-Meuron (7), La Vue-des-Alpes (10) et la Joux-du-Plâne (4), au Val-de-Ruz. Les sites du Communal de La Sagne de la Charbonnière ont été écartés.

Nous avons décidé de concentrer les éoliennes dans deux zones», a expliqué hier le président du Conseil d'Etat Claude Nicati. Selon le DGT, ce choix permet de préserver des éoliennes «des grands ensembles paysans de la vallée du Doubs, les rives des lacs, le site emblématique du Creux-du-Van ainsi que les vallées à tourbières et les hauts plateaux du nord-ouest du canton».

«Notre objectif est modeste et ambitieux, soit atteindre une capacité de production de 200 GigaWattheure pour l'éolien», a indiqué le conseiller d'Etat. «Nous avons pour but l'autonomie énergétique du canton. Nous voulons offrir un véritable choix à la population neuchâteloise.» 200 GWh correspondent à la consommation électrique de 70% des 80 000 ménages du canton et à 20% de la consommation cantonale annuelle.

Pour le chef du DGT, même si de nombreux promoteurs de l'extérieur du canton, l'électricité «sera produite ici et injectée dans le réseau neuchâtelois. Nous ne voulons pas abandonner les certificats verts!» Pour Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement, «on ne peut pas empêcher un Neuchâtelois d'acheter des abricots du Valais. La production sera neuchâteloise. On pourra acheter de l'électricité éolienne des crêtes du canton.»

Claude Nicati a ironisé sur l'acceptation du concept éolien: «Pendant la consultation, nous avions 100% d'oppositions. 50% des gens trouvaient qu'on en faisait trop, 50% pas assez. Aujourd'hui, nous avons 150% d'oppositions... Il y a, en plus, 50% de gens qui pensent qu'on le fait au mauvais endroit!»

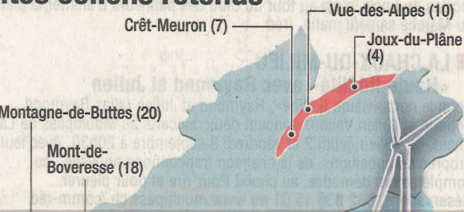
Le conseiller d'Etat annonce des états généraux de l'énergie cet automne afin «d'associer la population. C'est un des défis de demain. Je ne veux pas y répondre seul dans mon bureau.»

Le concept éolien est consultable à l'adresse [www.ne.ch/sat](http://www.ne.ch/sat). Il sera soumis à la Confédération avec le Plan directeur cantonal à la fin 2010. /BWE

Nous avons pour but l'autonomie énergétique du canton»

Claude Nicati

## Cinq sites éoliens retenus



MONT-CROSIEN Le parc éolien du Jura bernois se trouve à l'est des sites de la Joux-du-Plâne, La Vue-des-Alpes et Crêt-Meuron retenus dans le concept éolien neuchâtelois 2010. (ARCHIVES RICHARD LEUBENBERGER)

## Plus de 4000 signatures

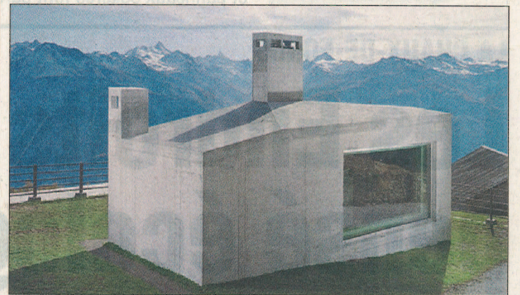
Président de Pro Crêtes, Félix Gueissaz n'est guère convaincu par le concept éolien 2010 présenté hier. «Pour moi, il n'y a pas de grands changements par rapport à l'ancienne mouture. Il n'y a pas une meilleure grille de lecture du pourquoi des éoliennes sur les crêtes de l'Arc jurassien. On pense davantage aux chauves-souris qu'aux humains!»

Pour le dermatologue neuchâtelois, Claude Nicati «utilise des arguments de vendeur d'électricité pas dignes d'un conseiller d'Etat. Il oublie de dire que le kWh d'électricité éolienne coûte 80 centimes contre 20 centimes pour le nucléaire. L'éolien ne tient la route que grâce aux subventions de la Confédération!»

La récolte de signatures pour l'initiative cantonale «Au peuple de décider» – qui soumettrait obligatoirement

## ARCHITECTURE ROMANDE

# Objets exemplaires mis en valeur



INTÉGRATION Le Centre d'accueil et de restauration à Mollens (VS), de Frundgallina architectes, à Neuchâtel, fait partie des nominés. (SP)

Le Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds (MBA) servira d'écrin, dès samedi, à la deuxième édition de la Distinction romande d'architecture (DRA2). Cette manifestation quadriennale vise à ouvrir le grand public au rôle culturel et responsable de l'art de bâtir l'environnement. Sur les plus de 250 projets en lice pour illustrer des réalisations exemplaires produites ces quatre dernières années, un jury de spécialistes (pour la plupart alémaniques) a nommé trente réalisations. Plans et photos et détails seront exposés dans les salons du MBA, agrémentés d'échafaudages pour l'occasion, jusqu'au 19 septembre. Sur place, le public pourra en outre apprécier le cahier réalisé pour cette exposition. «Nous l'avons fait imprimer pour faciliter la compréhension, par projet, de l'analyse du jury», indique Boris Evard, coprésident de la manifestation avec Julien Dubois.

Le vernissage de la DRA2 débutera en grande pompe ce samedi, à 17 heures, avec la présentation des sept réalisations distinguées par le jury. Les lauréats recevront une plaque en Eternit, rien de plus. «Cette distinction est totalement honorifique. Le but de la distinction est de démocratiser l'architecture», note Julien Dubois. «Car tout bâtiment peut-être intéressant», renchérit Boris Evard.

Pour tous les amoureux de

belle architecture et de créations insolites, les organisateurs de la DRA2 mettent également sur pied, samedi dès 13h, une visite guidée. Le crématore, la Maison blanche, la Villa turque et le complexe Numaga figurent au programme. L'architecte de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Denis Clerc, précèdera ces visites d'une présentation générale. Elle se déroulera à l'espace de l'urbanisme horloger, soit l'ancienne halle aux enchères, rue Jaquet-Droz 23. Pour être tout à fait complet, Mike Guyer, président du jury de la DRA2, donnera une conférence au Club 44, le mardi 7 septembre à 20h15.

A l'exemple de la Quinzaine de l'architecture contemporaine, la profession tend de plus en plus à s'exposer. Existerait-il une spécificité romande? «C'est toute la question», esquivent les deux coprésidents, bien heureux de se reposer sur un jury essentiellement alémanique et rehaussé par une spécialiste française. «L'exposition n'a pas de fil rouge ou de thématique imposée. On y verra de tout, des maisons aux écoles», se réjouit Boris Evard. L'architecte chaux-de-fonnier insiste sur le fait que la DRA n'est pas une manifestation pour architectes qui se félicitent entre eux. «L'architecte n'est pas seul. Le maître d'ouvrage a un rôle essentiel qu'il faut aussi mettre en évidence.» /ste

## JEUNES VERTS

# Limiter le volume de déchets produits

Les Jeunes Verts Neuchâtel (JVNE) ont franchi un pas politique en déposant, hier, leur toute première motion populaire. Muni de près de 300 signatures, ce texte intitulé «partenariat pour l'écologie» vise à faire «diminuer de manière importante les déchets engendrés par les commerces et les restaurants neuchâtelois». Pour parvenir à ce résultat, les JVNE souhaitent que le canton établisse un partenariat



DÉCHETS Ce que ne veut plus